



THYEZ, le 24 octobre 2025

Syndicat des Déchets,
de l'Eau, et de la VALorisation

182 rue des Sorbiers
74311 THYEZ

+33 4 50 98 43 14
contact@sydeval.fr
www.sydeval.fr

Mairie de MARNAZ
44 rue de la Mairie
74 460 MARNAZ

Objet : Projets de développement des ZAC Cœur de Ville et de l'ECOTEC de
la commune de MARNAZ

Madame le Maire,

Vous nous avez informé de votre projet de création de nouveaux logements dans la cadre du développement de deux ZAC de la Ville de Marnaz : la ZAC ECOTEC et la ZAC Cœur de Ville.

Le premier projet va permettre la construction de 370 logements. La livraison de ces nouveaux logements s'échelonnera de 2026 à 2033.

Le deuxième projet prévoit la construction de 580 logements développés à court, moyen et long terme, à savoir 190 logements entre 2030 et 2035, 140 logements entre 2035 et 2040 et 250 logements entre 2040 et 2050.

Vous nous interrogez aujourd'hui sur la capacité de la Station d'Epuration de MARIGNIER, dont nous sommes les propriétaires, à pouvoir accepter ces effluents supplémentaires estimés à 2 375 EH.

Le SYDEVAL est actuellement en cours de finalisation du schéma directeur d'assainissement.

Cette étude, a démontré que la STEP est proche de sa capacité nominale mais respecte toujours les normes de rejet qui lui sont imposées.

En considérant, l'ensemble des projets d'urbanisation de son territoire, dont les projets de la Ville de Marnaz, les raccordements futurs ainsi que l'évolution de la population selon l'INSEE, la station d'épuration devrait recevoir environ 12 000 EH supplémentaires à l'horizon 2040.

Par conséquent, afin de pouvoir accepter ces charges supplémentaires, la capacité de traitement de la station d'épuration devra être augmentée. En 2040, un programme de travaux devra alors être entrepris pour garantir le respect des normes de rejet.

Suivant les exigences qui nous seront imposées par la réglementation et plus particulièrement la nouvelle DERU (Directive Eaux Résiduaires Urbaines), un programme de travaux plus ou moins conséquent sera engagé par notre syndicat.

En conclusion, au vu des besoins de développement du territoire et de l'évolution de la réglementation, la capacité de traitement de la station d'épuration sera amenée à évoluer dans les prochaines années. Elle devra être adaptée aux différentes contraintes réglementaires et répondre aux attentes du territoire.

Cette augmentation de capacité prendra donc en compte les effluents qui seront générés par la future ZAC du Cœur de Ville et d'Ecotec.

En espérant avoir répondu à vos sollicitations, je reste à votre disposition pour toutes demandes complémentaires.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, mes respectueuses salutations.

